

Jean-Christophe ARLUISON
Hervé BERTRAND
Eric JOUIN
Experts-comptables diplômés
Commissaires aux Comptes

ANJOU INITIATIVE
Association Régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège Social : 7, Esplanade de la Gare

49010 ANGERS CEDEX 1

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial



ASSISTANCE-BUREAUTIQUE-COMPTABILITÉ-GESTION

Société d'Expertise Comptable des Pays de Loire et de Commissariat aux Comptes Cour d'Appel d'Angers - S.A. au Capital de 250 000 Euros - R.C. Angers B 300 092 830

site : www.expert-infos.com/abcggestion

E-mail : abc@abcggestion.fr

2, square François-Truffaut
B.P. 70903 - 49009 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02.41.47.91.91
Fax 02.41.79.01.97

18, rue de la Gabardière
B.P. 94 - 49120 CHEMILLÉ
Tél. 02.41.30.35.10
Fax 02.41.30.68.51

8, rue du Général de Gaulle
49420 POUANCÉ
Tél. 02.41.92.63.30
Fax 02.41.92.45.05

Jean-Christophe ARLUISON
Hervé BERTRAND
Eric JOUIN
Experts-comptables diplômés
Commissaires aux Comptes

ANJOU INITIATIVE
Association Régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège Social : 7, Esplanade de la Gare

49010 ANGERS CEDEX 1

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2012**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012 sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de l'Association ANJOU INITIATIVE, tels qu'ils sont joints **aux pages de 4 à 14** du présent rapport ;
- ✓ la justification des appréciations ;
- ✓ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre opinion sur ces comptes.

ASSISTANCE-BUREAUTIQUE-COMPTABILITÉ-GESTION

Société d'Expertise Comptable des Pays de Loire et de Commissariat aux Comptes Cour d'Appel d'Angers - S.A. au Capital de 250 000 Euros - R.C. Angers B 300 092 830

site : www.expert-infos.com/abcgestion

E-mail : abc@abcgestion.fr

2, square François-Truffaut
B.P. 70903 - 49009 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02.41.47.91.91
Fax 02.41.79.01.97

18, rue de la Gabardière
B.P. 94 - 49120 CHEMILLÉ
Tél. 02.41.30.35.10
Fax 02.41.30.68.51

8, rue du Général de Gaulle
49420 POUANCÉ
Tél. 02.41.92.63.30
Fax 02.41.92.45.05

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés au chapitre règles et méthodes comptables de l'annexe :

- la dérogation de présentation du compte de résultat :

- ❖ *Le compte de résultat est scindé en deux parties ; l'une se rapportant aux données concernant le fonctionnement de l'association, l'autre se rapportant aux éléments liés à la gestion des comptes de prêts.*
- ❖ *Suite à la fusion intervenue entre ANJOU INITIATIVE et PAYS D'ANJOU INITIATIVE à effet du 1^{er} Janvier 2012, les comptes de l'exercice sont comparés à ceux de ANJOU INITIATIVE 2011 et à une sommation des comptes au 31 Décembre 2011 ANJOU INITIATIVE et PAYS D'ANJOU INITIATIVE, afin de faciliter la comparaison des données entre les deux exercices.*

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Outre la prise en compte des opérations liées à la fusion intervenue à effet du 1^{er} janvier 2012, nous avons notamment analysé le suivi des comptes de prêts afin de vérifier les critères d'appréciation des risques d'irrecouvrabilité conduisant à la constitution de provisions pour risque spécifique pour lesquelles nous avons vérifié l'application des méthodes de calcul.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

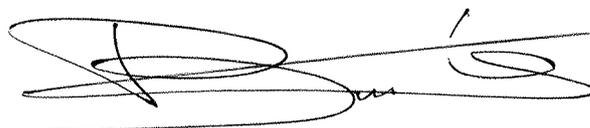
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier du Conseil d'Administration et les documents mis à la disposition des membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS,

Le 3 mai 2013

Pour ABC GESTION
Commissaire aux Comptes



Hervé BERTRAND

1 - COMPTE DE RESULTAT 2012

FONCTIONNEMENT	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2011 Consolidation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Subvention Conseil Général	107 000 €	62 000 €	107 000 €
Subvention Conseil Régional	4 725 €	5 197 €	5 197 €
Cotisations Banques	15 250 €		15 250 €
Cotisations Territoires	11 200 €		11 200 €
Produits de gestion Nacre	2 135 €		4 459 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	140 310 €	67 198 €	143 106 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de fournitures et frais d'impression	5 166 €	1 593 €	5 292 €
Cotisations Réseau (Initiative France, IPDL)	6 870 €	2 609 €	7 463 €
Frais de dossiers - Parrains (EGEE et ECTI)	5 195 €	2 500 €	5 622 €
Base de donnée	8 958 €		2 089 €
Quote-part frais de personnel (CEE49)	58 500 €	24 500 €	58 500 €
Honoraires juridiques, cac et de formation	10 667 €	11 825 €	22 519 €
Actions de communication et de promotion	14 110 €	12 255 €	13 576 €
Frais de réunions d'instances et de missions	7 155 €	2 174 €	10 875 €
Frais de déplacements des Parrains	20 111 €	12 809 €	17 616 €
Autres charges de gestion courante	5 725 €	2 888 €	5 922 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	142 458 €	73 153 €	149 474 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 148 €	5 955 €	6 368 €

GESTION DU RISQUE	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2011 Consolidation
PRODUITS LIES A LA GESTION DU RISQUE			
Produits sur valeurs mobilières de placement	6 097 €	3 238 €	13 097 €
Autres Produits financiers (dont intérêts livrets bancaires)	8 204 €	5 633 €	10 234 €
Reprises sur provisions pour risques	78 576 €	90 441 €	110 167 €
TOTAL PRODUITS LIES A LA GESTION DU RISQUE	92 878 €	99 312 €	133 498 €
CHARGES LIEES A LA GESTION DU RISQUE			
Créances Irrécouvrables	47 145 €	- €	100 €
Autres Charges Financières	556 €	- €	- €
Dotations aux provisions pour risques	79 522 €	65 036 €	123 486 €
TOTAL CHARGES LIEES A LA GESTION DU RISQUE	127 222 €	65 036 €	123 586 €
RESULTAT LIE A LA GESTION DU RISQUE	34 345 €	34 276 €	9 912 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	36 492 €	28 321 €	3 544 €
-------------------------------	-----------------	-----------------	----------------

BENEVOLAT	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2011 Consolidation
Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire	87 383 €	39 629 €	66 921 €
Comités d'Agrément	91 350 €	10 800 €	82 800 €
Parrains et Entreprises	62 600 €	56 450 €	56 450 €
Territoires	118 229 €		122 132 €
TOTAL	359 562 €	106 879 €	328 303 €



3. BILAN AU 31/12/2012

ACTIF	31/12/2012			31/12/2011	31/12/2011 - consolidation
	Montant brut	Amort/provis	Montant net	Montant net	Montant net
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 304 €	12 304 €	- €	- €	- €
ACTIONS ET TITRES			85 €	85 €	85 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	2 969 958 €	328 080 €	2 641 878 €	815 394 €	2 640 236 €
- Anjou Initiative Création	891 407 €	168 552 €	722 854 €	815 394 €	815 394 €
- Pays d'Anjou Initiative	2 002 996 €	155 749 €	1 847 246 €		1 824 842 €
- Anjou Initiative Développement	75 556 €	3 778 €	71 778 €		- €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			2 641 963 €	815 479 €	2 640 321 €
FONDS ET PRODUITS A RECEVOIR			5 000 €		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			1 875 505 €	536 794 €	1 363 654 €
COMPTES LIVRETS			355 075 €	129 015 €	365 543 €
COMPTES COURANTS			57 747 €	48 644 €	254 951 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT			2 304 327 €	714 453 €	1 984 148 €
TOTAL GENERAL ACTIF			4 946 290 €	1 529 932 €	4 624 469 €

PASSIF	31/12/2012			31/12/2011	31/12/2011 - consolidation
			Montant net	Montant net	Montant net
FONDS ASSOCIATIF - ANJOU INITIATIVE CREATION			1 226 787 €	1 266 562 €	1 266 562 €
FONDS ASSOCIATIF - PAYS D'ANJOU INITIATIVE			3 158 024 €		3 058 770 €
FONDS ASSOCIATIF - ANJOU INITIATIVE DEVELOPEPEMENT			436 000 €	154 950 €	154 950 €
TOTAL FONDS ASSOCIATIF			4 820 811 €	1 421 512 €	4 480 283 €
RESERVE LIEE A LA GESTION DU RISQUE			34 276 €	- €	- €
REPORT A NOUVEAU			64 287 €	48 751 €	70 655 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INSTANCE D'AFFECTATION :			36 492 €	28 321 €	3 544 €
Résultat déficitaire de fonctionnement	-	2 148 €			
Résultat excédentaire lié à la gestion du risque	-	34 345 €			
TOTAL CAPITAUX PROPRES			4 882 882 €	1 498 584 €	4 554 482 €
DETTES			52 977 €	31 348 €	54 525 €
PRODUITS A REVERSER			10 432 €	- €	15 462 €
TOTAL DETTES			63 408 €	31 348 €	69 987 €
TOTAL GENERAL PASSIF			4 946 290 €	1 529 932 €	4 624 469 €



4 – ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association Anjou Initiative sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- la permanence des méthodes n'a pu être assurée pour les raisons et avec les incidences détaillées ci-après.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1/ Suite à la décision de ses membres lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2011, l'association ANJOU INITIATIVE a absorbé le 31 décembre 2011 à minuit l'association PAYS D'ANJOU INITIATIVE.

L'association Pays d'Anjou Initiative a apporté, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à l'association Anjou Initiative, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2011. Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

La fusion a conduit à la dévolution à l'association Anjou Initiative du patrimoine de l'association Pays d'Anjou Initiative à effet du 1^{er} janvier 2012 et son incidence est prise en compte dans les comptes, ci-après, arrêtés au 31 décembre 2012.

2/ Création d'un nouvel outil au 1^{er} janvier 2012 : Anjou Initiative Développement

Ce nouveau dispositif est positionné pour accompagner les projets de développement structurants des entreprises de 3 à 8 ans d'existence post création et 3 à 6 post-reprise.

Les cibles sont les entreprises dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises, artisanat de production et du végétal spécialisé.

Anjou Initiative Développement va pouvoir octroyer à ces TPE des avances remboursables à 0 % de 15 000 à 40 000 €. Cette aide est conditionnée à un financement bancaire au moins du même montant. Il cible les entreprises s'engageant à créer au moins cinq emplois dans les trois ans.



Evaluation du temps de Bénévolat

L'évaluation du temps non rémunéré dont a bénéficié l'Association Anjou Initiative est de 359 562 € et se décompose ainsi :

1/ le temps passé par le personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire pour la gestion des dossiers de création ou reprise d'entreprises et pour la promotion d'Anjou Initiative, est estimé, selon une répartition objective, à 145 883 €, correspondant aux coûts directs des collaborateurs.

Une convention de mise à disposition du personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire a été signée pour un coût forfaitaire de 58 500 € pour l'année 2012.

La valorisation du bénévolat du personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire est donc de 87 383 €.

2/ le temps accordé par les parrains et les membres du comité de prêts, est valorisé à respectivement 62 600 € et 91 350 €. Le coût horaire du temps passé par ces bénévoles a été évalué à 50 € de l'heure afin de se conformer au taux appliqué par le réseau France Initiative.

3/ le temps passé par le personnel des EPCI sur le dispositif Pays d'Anjou Initiative est valorisé à 118 229 €. Cette estimation est évaluée sur la base des informations communiquées par les territoires des Mauges, du Loire en Layon, du Saumurois et du Choletais extrapolé à l'ensemble des territoires en fonction du total de prêts.

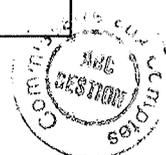
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 - ACTIF DU BILAN

1.1 - Immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Matériel informatique	8 674.24 €			8 674.24 €
Matériel de bureau	3 629.50 €			3 629.50 €
TOTAL	12 303.74 €	0.00 €	0.00 €	12 303.74 €

Amortissements des immobilisations corporelles	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Matériel informatique	8 674.24 €			8 674.24 €
Matériel de bureau	3 629.50 €			3 629.50 €
TOTAL	12 303.74 €	0.00 €	0.00 €	12 303.74 €



1.2 - Actions et Titres

Actions et titres	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Actions BPATL	85.00 €			85.00 €

1.3 - Immobilisations financières et provisions

Immobilisations Financières	Montant en début d'exercice	Prêts versés sur l'exercice	Remboursements de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Prêts en-cours dispositif AIC	1 005 136.85 €	261 000.00 €	374 730.21 €	891 406.64 €
Prêts en-cours dispositif PAI	1 962 233.16 €	866 000.00 €	825 237.41 €	2 002 995.75 €
Prêts en-cours dispositif AID	0.00 €	80 000.00 €	4 444.44 €	75 555.56 €
TOTAL	2 967 370.01 €	1 207 000.00 €	1 204 412.06 €	2 969 957.95 €

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision dispositif AIC	189 742.39 €	12 500.00 €	33 690.01 €	168 552.38 €
Provision dispositif PAI	137 391.40 €	63 244.02 €	44 886.09 €	155 749.33 €
Provision dispositif AID	0.00 €	3 778.00 €	0.00 €	3 778.00 €
TOTAL	327 133.79 €	79 522.02 €	78 576.10 €	328 079.71 €

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur et d'avances remboursables versés par l'association aux tiers bénéficiaires.



1.4 - Dotations aux Amortissements et Provisions

1.4.1 - Les amortissements

La dotation aux amortissements de l'exercice est comptabilisée selon la méthode des amortissements linéaires.

1.4.2 - Les provisions

Pour le dispositif Anjou Initiative Création, les règles de provisionnement des risques potentiels avérés sont appliquées conformément à la méthode des normes comptables du réseau Initiative France. Ainsi, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Si cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours, provision de 100 % du solde
- Si redressement judiciaire en cours, provision de 100 % du solde
- Au-delà de 6 échéances non honorées, provision de 75 % du solde
- Au-delà de 3 échéances non honorées, provision de 50 % du solde

Pour le dispositif Pays d'Anjou Initiative, les règles de provisionnement des risques potentiels avérés sont appliquées conformément à la méthode du protocole de gestion du risque approuvé par l'Assemblée générale du 23 juin 2005 de l'association Pays d'Anjou Initiative et reconduit par le Conseil d'Administration d'Anjou Initiative du 6 janvier 2012.

Pour le dispositif Anjou Initiative Développement, aucun risque potentiel avéré n'a été constaté au 31 décembre 2012 à l'issue de cette 1^{ère} année d'activité. La dotation à la provision pour risques est calculée à hauteur de 5% de l'encours d'avances remboursables au 31 décembre 2012.

1.5 - Fonds et Produits à recevoir

Fonds à recevoir

Mécénat Caisse d'Epargne : 1 950 € pour le dispositif Anjou Initiative Développement au titre de l'année 2012

Produits à recevoir

Mécénat Caisse d'Epargne : 3 050 € pour le budget de fonctionnement d'Anjou Initiative au titre de l'année 2012

1.6 - Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition. Les plus values latentes selon valorisation au 31 décembre 2012 s'élèvent à 67.34 €.



2 - PASSIF DU BILAN

2.1 - Fonds Associatif

Fonds Associatif	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dispositif AIC	1 266 562.19 €	9 000.00 €	48 775.00 €	1 226 787.19 €
Dispositif PAI	3 058 770.34 €	227 667.00 €	128 413.28 €	3 158 024.06 €
Dispositif AID	154 950.00 €	281 050.00 €	0.00 €	436 000.00 €
TOTAL	4 480 282.53 €	517 717.00 €	177 188.28 €	4 820 811.25 €

2.1.1 - Fonds Associatifs Sans Droit de Reprise

Fonds Associatif Sans Droit de Reprise Dispositif AIC	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Fondateurs	39 374.34 €			39 374.34 €
- Conseil Régional des Pays de Loire	22 867.35 €			22 867.35 €
- Conseil Général	507 347.05 €			507 347.05 €
- Caisse des Dépôts et Consignations	137 203.96 €			137 203.96 €
- Etablissements bancaires	178 850.26 €			178 850.26 €
- Entreprises privées	15 372.98 €			15 372.98 €
- Feder	78 511.25 €			78 511.25 €
TOTAL	979 527.19 €	0.00 €	0.00 €	979 527.19 €



Fonds Associatif Sans Droit de Reprise Dispositif PAI	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Fonds Privés	13 000.00 €	3 000.00 €		16 000.00 €
- Etablissements Bancaires	172 950.00 €		100 000.00 €	72 950.00 €
- Pays Mauges	419 310.37 €		761.35 €	418 549.02 €
- Pays Loire en Layon	206 779.49 €		761.35 €	206 018.14 €
- Pays Vallées d'Anjou	372 178.42 €		2 588.60 €	369 589.82 €
- Pays Saumurois	229 013.65 €	10 667.00 €	1 674.98 €	238 005.67 €
- Pays Segréen	250 937.02 €		3 502.22 €	247 434.80 €
- Pays Loire Angers – 3CC	104 392.03 €	10 000.00 €	761.35 €	113 630.68 €
- C.A. du Choletais	222 398.92 €		4 415.84 €	217 983.08 €
- Pays Loire Angers – ALM	221 246.20 €		9 897.59 €	211 348.61 €
TOTAL	2 212 206.10 €	23 667.00 €	124 363.28 €	2 111 509.82 €

Fonds Associatif Sans Droit de Reprise Dispositif AID	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Etablissements Bancaires	69 950.00 €	200 050.00 €	0.00 €	270 000.00 €
- Entreprises	85 000.00 €	81 000.00 €	0.00 €	166 000.00 €
TOTAL	154 950.00 €	281 050.00 €	0.00 €	436 000.00 €

2.1.2 - Fonds Associatifs Avec Droit de Reprise

Fonds Associatif Avec Droit de Reprise Dispositif AIC	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Caisse des Dépôts et Consignations	40 000.00 €			40 000.00 €
- Conseil Régional – 2006/2008	105 682.00 €			105 682.00 €
- Conseil Régional – 2009/2010	61 353.00 €			61 353.00 €
- Conseil Régional – 2012/2014	0.00 €	9 000.00 €	(1) 675.00 €	8 325.00 €
- Chambre de Commerce	20 000.00 €			20 000.00 €
- Etablissements bancaires	60 000.00 €		48 100.00 €	11 900.00 €
TOTAL	287 035.00 €	9 000.00 €	48 775.00 €	247 260.00 €



Fonds Associatif Avec Droit de Reprise Dispositif PAI	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Caisse des Dépôts et Consignations	146 959.24 €			146 959.24 €
- Etablissements Bancaires	0.00 €	100 000.00 €		100 000.00 €
- Conseil Régional – 2006/2008	150 797.00 €			150 797.00 €
- Conseil Régional – 2009/2010	352 308.00 €			352 308.00 €
- Conseil Régional – 2012/2014		54 000.00 €	(1) 4 050.00 €	49 950.00 €
- Conseil Régional – Op. dvlpt	86 500.00 €			86 500.00 €
- Conseil Général	110 000.00 €	50 000.00 €		160 000.00 €
TOTAL	846 564.24.00 €	204 000.00 €	4 050.00 €	1 046 514.24 €

Fonds Associatif Avec Droit de Reprise Dispositif AID	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Néant				
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) prélèvement de la quote-part de subvention d'exploitation sur l'apport en fonds associatifs

2.2 - Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le résultat excédentaire de l'exercice 2011 de 3 544.09 € a été affecté de la façon suivante :

- le résultat déficitaire de fonctionnement de 6 368.35 € au crédit du compte de report à nouveau qui s'élève au 31 décembre 2012 à 64 287.08 €
- le résultat excédentaire lié à la gestion du risque de 9 912.44 € réparti :
 - pour le dispositif Anjou Initiative Création, le résultat excédentaire lié à la gestion du risque est porté à la réserve de gestion du risque pour 34 275.72 €



➤ pour le dispositif Pays d'Anjou Initiative, le résultat déficitaire lié à la gestion du risque de 24 363.28 €, selon le protocole de gestion approuvé par les membres du conseil d'administration du 6 janvier 2012, vient en diminution :

- du compte de fonds associatif du Pays Mauges pour 761.35 €
- du compte de fonds associatif du Pays Loire en Layon pour 761.35 €
- du compte de fonds associatif du Pays Vallées d'Anjou pour 2 588.60 €
- du compte de fonds associatif du Pays Saumurois pour 1 674.98 €
- du compte de fonds associatif du Pays Segréen pour 3 502.22 €
- du compte de fonds associatif du Pays Loire Angers – 3CC pour 761.35 €
- du compte de fonds associatif de la C. A. du Choletais pour 4 415.84 €
- du compte de fonds associatif du Pays Loire Angers – ALM pour 9 897.59 €

2.3 - Comptes de Charges à Payer

Fournisseurs et factures non parvenues : 52 976.73 €

2.4 - Produits à reverser

Il s'agit d'une partie des fonds NACRE perçus au titre des années 2009 à 2012 et à répartir entre les territoires (Pays des Mauges, Pays de Loire en Layon, Pays des Vallées d'Anjou, Pays du Saumurois et Pays du Segréen).

3 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les prêts d'honneur et les avances remboursables accordés au cours de l'année et non versés au 31 décembre 2012 ne sont pas comptabilisés sur l'exercice, en application des normes comptables du réseau Initiative France. Cela représente :

Pour le dispositif Anjou Initiative Création

- 7 prêts pour 116 000 € ;

Pour le dispositif Pays d'Anjou Initiative

- 27 prêts pour 167 500 € ;

Pour le dispositif Anjou Initiative Développement

- 3 avances pour 110 000 €.



Jean-Christophe ARLUISON
Hervé BERTRAND
Eric JOUIN
Experts-comptables diplômés
Commissaires aux Comptes

ANJOU INITIATIVE
Association Régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège Social : 7, Esplanade de la Gare

49010 ANGERS CEDEX 1

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

ASSISTANCE-BUREAUTIQUE-COMPTABILITÉ-GESTION

Société d'Expertise Comptable des Pays de Loire et de Commissariat aux Comptes Cour d'Appel d'Angers - S.A. au Capital de 250 000 Euros - R.C. Angers B 300 092 830

site : www.expert-infos.com/abcmgestion

E-mail : abc@abcmgestion.fr

2, square François-Truffaut
B.P. 70903 - 49009 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02.41.47.91.91
Fax 02.41.79.01.97

18, rue de la Gabardière
B.P. 94 - 49120 CHEMILLÉ
Tél. 02.41.30.35.10
Fax 02.41.30.68.51

8, rue du Général de Gaulle
49420 POUANCÉ
Tél. 02.41.92.63.30
Fax 02.41.92.45.05

I ABSENCE D'AVIS DE CONVENTIONS

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

II CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} Mars 1985, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, intervenues précédemment dans chaque association dorénavant fusionnée et dont la poursuite a été entérinée par le Conseil d'Administration du 6 Janvier 2012.

1) Prestations du Comité d'Expansion Economique

Le Comité d'Expansion Economique du Maine et Loire assure l'animation, le secrétariat et la comptabilité de l'Association « ANJOU INITIATIVE », ainsi que la logistique.

Montant annuel de la prestation est fixé forfaitairement à **58.500 €**.

2) Consommables

Les fournitures administratives, l'entretien du photocopieur, le téléphone et l'affranchissement font l'objet d'une rétrocession de facturation forfaitaire de la part du Comité d'Expansion Economique du Maine et Loire évaluée à 12 % de ses propres charges, soit globalement pour l'année 2012 : **3 414,93 €**.

3) Subvention du Conseil Général

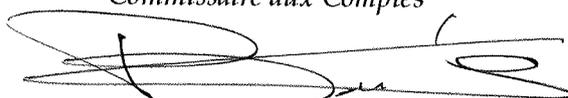
Le Conseil Général du Maine et Loire a attribué à l'Association ANJOU INITIATIVE une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012 de **107.000 €**.

4) Participation au Salon des Entrepreneurs

Les frais de Salon des Entrepreneurs engagés par le Comité d'Expansion sont pris en charge à hauteur de 50 % par Anjou Initiative, soit pour l'exercice 2012 : **9 627,20 €**.

ANGERS, le 3 mai 2013

Pour ABC GESTION
Commissaire aux Comptes



Hervé BERTRAND